



# Foulées Vichyssoises 2026

## RÈGLEMENT



*Semi-Marathon*  
**10 km**



**5 km**

### Organisation

La 27<sup>e</sup> édition des « Foulées Vichyssoises » est organisée le dimanche 22 mars 2026 par le Racing Club Vichy Athlétisme avec le soutien de la Ville de Vichy, la Ville de Bellerive-sur-Allier et de Vichy Communauté.

Comme les années précédentes, organisation d'un semi-marathon et d'un 10 km et de 3 courses pour les enfants et une nouvelle course de 5 km.

## Mesures sanitaires

Pour lutter contre la propagation du virus COVID-19, l'organisation des Foulées Vichysoises appliquera les mesures sanitaires en vigueur à la date à la course (réglementation nationales et dispositions particulières de la Fédération Française d'Athlétisme).

Ces mesures sont détaillées dans un document annexe, susceptible d'évoluer, consultable et téléchargeable sur le site Internet des Foulées Vichysoises.

## Programme

Courses labélisées (classantes et qualificatives aux championnats de France) :

08H45 Départ semi-marathon (label argent), course ouverte à partir de la catégorie juniors (2008 et avant)

11h15 Départ du 10 km (label argent), course ouverte à partir de la catégorie cadets (2010 et avant)

14h00 Départ du 5 km (label bronze), course ouverte à partir de la catégorie minimes (2012 et avant)

Courses jeunes (médailles participatives pour tous les enfants) :

15h00 Cavalcade des Champions 1000 m pour la catégorie Éveil Athlétique (nés de 2017 à 2019)

15h15 Trotte des As 1000 m pour la catégorie Poussins (nés en 2015-2016)

15h30 Course des Géants 1500 m pour les catégories Benjamins et Minimes (nés de 2011 à 2014)

Les coureurs en catégorie Minimes ne peuvent participer qu'à une seule course (course des Géants de 1 500 m à 15h30 ou 5 000 mètres à 14h00).

Pour toutes les courses :

- Départ dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, parking du Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier ;
- Arrivée dans le Centre Omnisports Pierre Coulon, entre le Palais du Lac et le Lac d'Allier à Bellerive-sur-Allier.

Parcours 10 km et semi-marathon autour du Lac d'Allier, sur les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy :

- Le semi-marathon comporte deux boucles presque identiques dans le parc du Centre Omnisports, autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.
- Le 10 km comporte une boucle autour du Lac d'Allier et dans le centre-ville de Vichy.

Parcours 5 km dans et autour du Centre Omnisports Pierre Coulon à Bellerive-sur-Allier.

Courses jeunes dans le Centre Omnisports Pierre Coulon autour du parking du Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier.

Le détail des parcours se retrouve sur les plans sur la page d'accueil du site.

Les voies empruntées par le parcours peuvent avoir sur, quelques mètres, des revêtements et des adhérences variables (stabilisé, bitume, béton, bois, pierre, pavés...) et quelques obstacles éventuels (trottoirs, rétrécissements, mobilier urbain, croisements de coureurs...). Il appartient à chaque participant d'être vigilant pour sa propre sécurité et pour la sécurité des autres participants et spectateurs.

L'organisateur de la course ne serait être tenu responsable d'un accident résultant du manque d'attention du participant.

## Assurances

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile. Les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence. En outre, l'organisateur dégage toute responsabilité en cas de dommages corporels causés à des participants non assurés personnellement.

## Sécurité

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation.

Le service médical se compose d'un médecin, d'un organisme agréé de secouristes et d'ambulances.

Un coureur présentant des signes de défaillance physique pourra être arrêté par les officiels hors stade ou le service médical.

## Ravitaillement

Des postes de ravitaillement sont disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

## Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

## Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Les inscriptions par Internet sont obligatoires et seront acceptées jusqu'au vendredi 20 mars 2026 dans la limite du nombre de dossards disponibles à 12h00 sur le site des Foulées Vichysoises : [www.foulees-vichysoises.fr](http://www.foulees-vichysoises.fr)

En cas de difficulté numérique, vous pouvez vous adresser à la « Maison France Service » la plus proche (coordonnées auprès de votre mairie).

Contact par courriel : [comiteorganisationfouleesvichy@gmail.com](mailto:comiteorganisationfouleesvichy@gmail.com)

Les inscriptions pour les courses jeunes se feront en ligne sur le site des Foulées Vichysoises ([www.foulees-vichysoises.fr](http://www.foulees-vichysoises.fr)) avec un paiement entièrement reversé à l'association ONCO and CO (association d'accompagnement pour les personnes malades et leurs proches).

Les inscriptions des participants mineurs ne sera possible qu'avec une autorisation parentale (voir sur le site d'inscription en ligne).

## Santé personnes majeures

Pour les personnes majeures de toute nationalité, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé et Encadrement et autres fédérations ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a, soit réalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 le Parcours Prévention Santé et que ce dernier a été effectué moins

de trois mois avant la course, soit réalisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le Pass Prévention Santé d'une validité de 1 an. Le Parcours Prévention Santé et le Pass Prévention Santé sont mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme et accessibles avec leurs conditions d'utilisation depuis la plateforme [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr).

## Santé personnes mineures

Pour les personnes mineures de toute nationalité, l'inscription à une des courses des Foulées vichysoises et soumise à la présentation à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé, Encadrement et Découverte et autres fédérations ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins de 6 mois.

## Remboursement

Pas de remboursements en cas d'annulation des courses (sécurité, météo etc.) mais report de l'inscription sur l'édition suivante.

## Tarifs

Pour tous les modes d'inscription :

| Course        | Dossard de 1 à 1000 | Dossard de 1001 à 2000 | A partir du 01/03/2026 |
|---------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| Semi-marathon | 30 €                | 33 €                   | 35 €                   |
| 10 km         | 22 €                | 25 €                   | 28 €                   |

| Course | Dossard de 1 à 500 | Dossard de 500 à 1000 | A partir du 01/03/2026 |
|--------|--------------------|-----------------------|------------------------|
| 5 km   | 13 €               | 16 €                  | 19 €                   |

Dans tous les cas réduction de 2€ pour les licenciés FFA.

Tarifs pour les courses jeunes : 3 €, reversés intégralement à l'association ONCO & CO.

## Retrait des dossards

Uniquement si le dossier est complet.

Une pièce d'identité devra être présentée pour retirer les dossards.

Les retraits des dossards se feront au « Palais du Lac » du Centre Omnisports de Vichy, Route du Pont de l'Europe, Bellerive-sur-Allier :

- LE SAMEDI 21/03/2026 de 15h00 jusqu'à 18h00

- LE DIMANCHE 22/03/2026
  - Pour le semi-marathon, à partir de 07h00 et jusqu'à 8h15
  - Pour le 10 km, à partir de 08h15 et jusqu'à 10h45
  - Pour le 5 km, à partir de 10h45 et jusqu'à 13h30

Aucun dossard ni confirmation d'inscription ne seront envoyés par courrier.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site Internet des Foulées Vichysoises sur la page « **Êtes-vous inscrit ?** ».

## Transferts des dossards

Une bourse d'échange, revente de dossards et assurance annulation sont possibles sur notre plateforme d'inscription Sportips (lien sur le site des Foulées Vichysoises) jusqu'au 08/03/2026.

## Cession de dossard hors plateforme d'inscription

Aucun transfert d'inscription en dehors de la plateforme d'inscription n'est autorisé quel qu'en soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Sas et meneurs d'allure

Pour le semi-marathon, le 10 km et le 5 km, des sas « Élite » et « Préférentiel » sont ouverts aux coureurs pouvant justifier d'un résultat en course inférieur aux temps dans le tableau ci-dessous (performance établie après le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

| Sas          | Semi-marathon |        | 10 km  |        | 5 km    |         |
|--------------|---------------|--------|--------|--------|---------|---------|
|              | Hommes        | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes  | Femmes  |
| Élite        | < 1h15        | < 1h26 | < 34'  | < 39'  | < 15'40 | < 18'20 |
| Préférentiel | < 1h28        | < 1h40 | < 40'  | < 45'  | < 17'30 | < 20'   |

Des meneurs d'allure sont prévus pour chacun les sas suivants :

| Sas | Semi-marathon | 10 km |
|-----|---------------|-------|
| 1   | 1h30'         | 0h40' |
| 2   | 1h40'         | 0h45' |
| 3   | 1h50'         | 0h50' |
| 4   | 2h00'         | 0h55' |
| 5   | 2h10'         | 1h00' |

## Chronométrage et contrôle

### Courses labélisées

Les organisateurs des Foulées Vichysoises ont opté pour un chronométrage avec puces électroniques fixée au dos du dossard (à ne surtout pas arracher !).

### Courses jeunes

Il n'y a pas de chronométrage des courses.

Conformément à la réglementation de la Fédération française d'athlétisme, il n'y a pas de classement pour les courses ÉVEIL ATHLÉ et POUSSINS.

Classement par ordre d'arrivée, par catégorie et sexe des BENJAMINS et MINIMES.

## Contrôles

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués.

Attention ! Les accompagnateurs non-inscrits à la course ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs. De même les accompagnateurs en vélo sont interdits. Si cette consigne n'est pas respectée le coureur peut être exclu de la course.

Les coureurs sont tenus de respecter la réglementation de la course hors stade. Son non-respect pourra provoquer des sanctions.

## Services

### Parking

Les participants et les accompagnants s'engagent à stationner leur voiture sur les parkings mis à disposition par l'organisation en fonction de leur axe routier d'arrivée en suivant la signalétique mise en place le jour de la course et en s'informant les jours précédents sur le site internet.

**ATTENTION !** Le parking de l'hippodrome sera seulement ouvert le dimanche 22 mars 2026 de 06h30 à 17h00.

Une signalétique pour l'accès piéton depuis les parkings jusqu'à la zone de départ de la course sera mise en place.

**Attention ! Il est strictement interdit de stationner le long de la RD6e dans le prolongement Pont Barrage.**

**Les véhicules contrevenants seront évacués par la fourrière.**

### Consignes à disposition

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

### Vestiaires et douche

Les vestiaires et douches du Palais des Sports sont ouverts aux participants.

## Catégories

Catégories d'âge en 2025 (valables jusqu'au 31/08/2025) :

| Catégorie        | Code | Année de naissance |
|------------------|------|--------------------|
| Masters          | MA   | 1991 et avant      |
| Seniors          | SE   | 1992 à 2003        |
| Espoirs          | ES   | 2004 à 2006        |
| Juniors          | JU   | 2007 et 2008       |
| Cadets           | CA   | 2009 et 2010       |
| Minimes          | MI   | 2011 et 2012       |
| Benjamins        | BE   | 2013 et 2014       |
| Poussins         | PO   | 2015 et 2016       |
| Eveil athlétique | EA   | 2017 à 2019        |

Détail des catégories Masters :

| Catégorie      | Code | Année de naissance |
|----------------|------|--------------------|
| Masters H et F | M0   | 1991 à 1987        |
|                | M1   | 1986 à 1982        |
|                | M2   | 1981 à 1977        |
|                | M3   | 1976 à 1972        |
|                | M4   | 1971 à 1967        |
|                | M5   | 1966 à 1962        |
|                | M6   | 1961 à 1957        |
|                | M7   | 1956 à 1952        |
|                | M8   | 1951 à 1947        |
|                | M9   | 1946 à 1942        |
|                | M10  | 1941 et avant      |

## Récompenses :

### Courses labélisées

Nouveauté 2026 : une médaille « Finisher » sera remise à tous les concurrents terminant le semi-marathon ou le 10 km.

Les remises des récompenses pour le semi-marathon et le 10 km se tiendront à 13h00.

Les remises des récompenses pour le 5 km et les courses jeunes se tiendront à 15h45.

Le podium sera situé à l'intérieur du Palais du Lac.

Coupes ou médailles aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course.

Lot aux premiers de chaque catégorie JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le semi-marathon.

Lot aux premiers de chaque catégorie CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 10 km.

Lot aux premiers de chaque catégorie MI, CA, JU, ES, SE, MO à M10 (pas de cumul) pour le 5 km.

La présence à la cérémonie officielle des récompenses est obligatoire pour recevoir son prix.

## Cadeaux coureurs

Pour cette 27<sup>e</sup> édition sera remis aux 2 000 premiers inscrits du semi-marathon, aux 2 000 premiers inscrits du 10 km et 1 000 premiers inscrits du 5 km un maillot millésimé de la course.

## Primes

Des primes de courses sont attribuées aux meilleurs de chaque course labélisée par sexe selon le classement scratch et en fonction de son temps.

| Classement scratch | Semi-marathon |           | 10 km     |           | 5 km  |
|--------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-------|
| Homme              | ≤ 1h05'30     | > 1h05'30 | ≤ 0h30'00 | > 0h30'00 |       |
| Femmes             | ≤ 1h17'00     | > 1h17'00 | ≤ 0h35'00 | > 0h35'00 |       |
| 1 <sup>er</sup>    | 450 €         | 350 €     | 450 €     | 350 €     | 150 € |
| 2 <sup>e</sup>     | 400 €         | 280 €     | 400 €     | 280 €     | 100 € |
| 3 <sup>e</sup>     | 250 €         | 200 €     | 250 €     | 200 €     | 50 €  |
| 4 <sup>e</sup>     | 200 €         | 150 €     | 200 €     | 150 €     |       |
| 5 <sup>e</sup>     | 150 €         | 100 €     | 150 €     | 100 €     |       |
| 6 <sup>e</sup>     | 100 €         | 50 €      | 100 €     | 50 €      |       |

## Données personnelles et liberté

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) s'inscrit dans la continuité de la loi française n° 78-17 « Informatique et liberté » du 06/01/1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Conformément à la Charte informatique et liberté de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux responsables du RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME organisateur de la manifestation sportive, au personnel habilité de SPORTIPS qui est la société responsable du traitement de ces données et au personnel habilité de VICHY SPORTS. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par courriel des informations et newsletters concernant les épreuves organisées par le RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME et/ou labélisées VICHY SPORTS. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé au RACING CLUB VICHY ATHLÉTISME, route du Pont de l'Europe, Centre Omnisports de Vichy, BP 92617, 03206 Vichy Cedex. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Les résultats et classements des compétitions officielles et des compétitions autorisées seront publiés sur le site internet de la FFA avec les données nominatives des participants. Ces résultats et classements pourront aussi être publiés sur les autres supports fédéraux.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Foulées Vichysoises – 22 mars 2026 – Règlement**

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr).

La charte informatique et liberté de la FFA est consultable à l'adresse suivante :  
<https://www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf>